



RAILCOOP : UNE COOPÉRATIVE OUI... MAIS LIBÉRALE !

S'appuyant sur l'ouverture à la concurrence, qu'elle présente comme une opportunité, Railcoop affirme vouloir proposer une « offre complémentaire au service Public ».

La réalité est tout autre.

Sous couvert du statut de coopérative et de réponse à des besoins de transport auxquels l'Etat ne répond pas, Railcoop souhaite en fait participer à l'atomisation du système et à l'abandon pur et simple du Service Public Ferroviaire !

Railcoop est une Société Commerciale d'Intérêt Collectif (SCIC) sous forme de Société Anonyme (SA) à capital variable et composée de sociétaires (salariés, financiers, collectivités locales, etc.). **Bien que relevant de l'économie solidaire, ses statuts prévoient le versement de dividendes à ses « sociétaires ».**

Dans sa stratégie de communication, Railcoop prétend développer une offre complémentaire au Service Public SNCF en justifiant son positionnement par l'absence de dessertes par l'Etat ou les Régions. La plupart des relations des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) de jour comme de nuit ont été soit supprimées, soit transférées aux Régions, le restant ayant été conventionné par l'Etat, qui est devenu l'autorité organisatrice pour les services de transport ferroviaire d'intérêt national depuis 2010. En réalité, la stratégie de Railcoop est un accélérateur du désengagement de l'Etat pouvant mener, à terme, et si rien n'est fait, à l'effacement partiel de l'entreprise publique dans le paysage ferroviaire.

Il est fort probable que la SNCF et l'Etat ne veuillent plus de convention TET. Il se pourrait d'ailleurs qu'il s'agisse avant tout de saborder celle-ci afin de livrer les TET aux marchés, et ainsi faire place nette pour les coopératives en tous genres et les filiales du groupe SNCF.

Le Gouvernement, voulant inaugurer la voie vers l'ouverture à la concurrence, a lancé un appel d'offres sur les relations TET Bordeaux-Nantes et Nantes-Lyon. Aucun concurrent à part la SNCF (à travers une filiale) ne s'est positionné, et l'appel d'offres a été déclaré infructueux... De même, l'Etat avait, en 2016, lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la reprise par la concurrence de plusieurs relations, et là encore, personne ne s'était manifesté !

La SNCF elle-même travaille maintenant à saborder l'entreprise publique historique en ambitionnant une filiale « low-cost », pour lancer ses propres services longue distance librement organisés à travers le projet OSLO (Offre de Services Librement Organisés).



La Fédération CGT est opposée à toute forme de mise en concurrence, en interne comme en externe, quand bien même elle se parerait des habits de l'économie solidaire ou coopérative. En ce sens, elle exige :

- L'arrêt de tous les appels d'offres en cours ;
- L'attribution directe à la SNCF des Services Nationaux et Régionaux ;
- La relance des TET de jour comme de nuit à travers une nouvelle convention basée sur la réponse aux besoins.

**LE 8 AVRIL, TOUS UNIS À PARIS
POUR QUE ÇA CHANGE !**

AGISSONS POUR NOS DROITS



RENFORCE-TOI !
REJOINS LA CGT DES CHEMINOTS